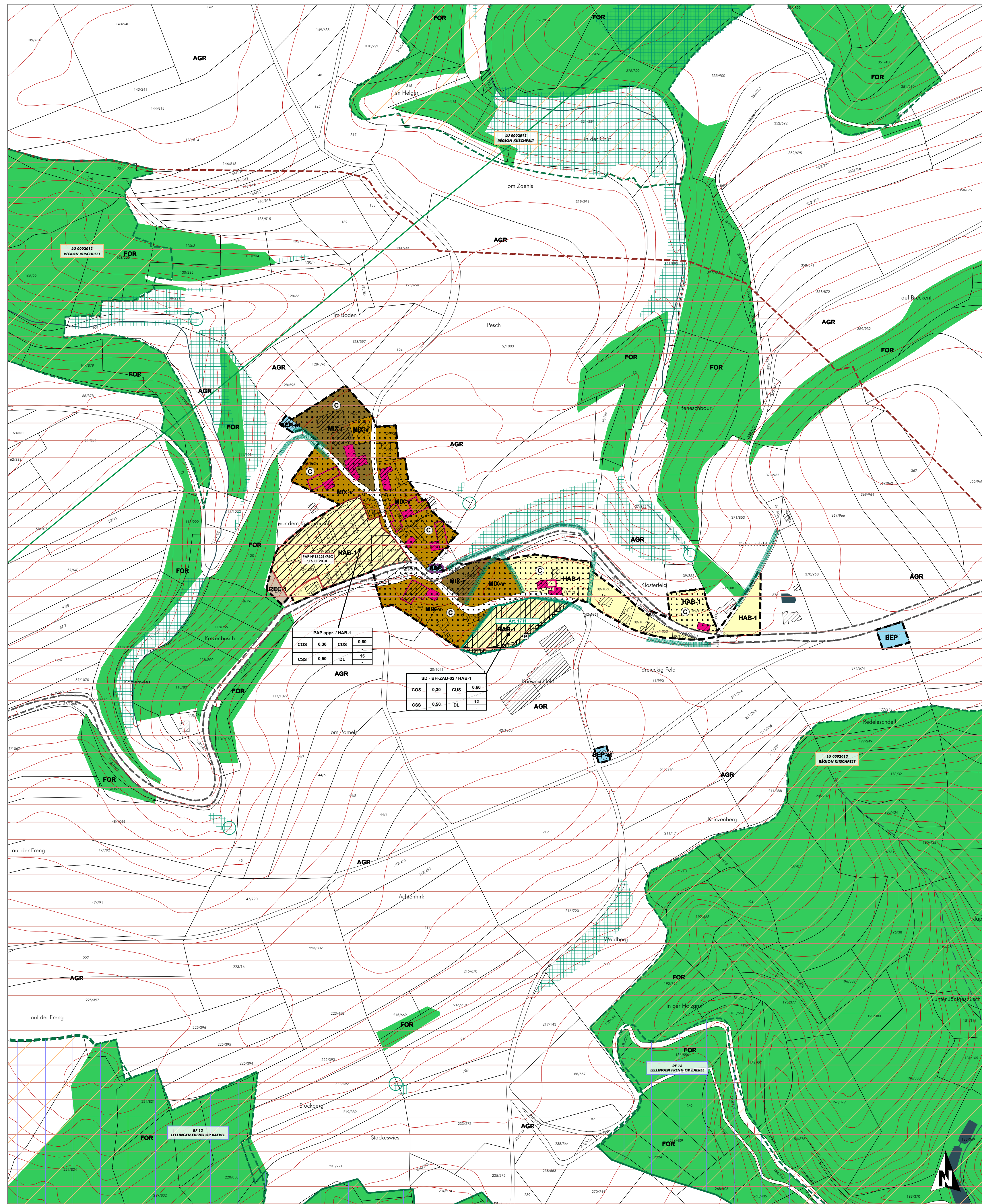


# Plan d'aménagement général - Localité de Bockholtz



### FOND DE PLAN

Composé sur la base du PCN 2016, de la BD-LTC 2007 et 2010, de la BD-LORTHO 2013 et 2016

- Limite communale
- Limite parcellaire
- Bâtiment existant PCN (ex.2016)
- Bâtiment supplémentaire à titre indicatif / Bâtiment supprimé ou pas de bâtiment (direction de sens en 2013/2016)
- Rivière
- Ruisseau / Ruisseau souterrain ou temporaire
- Surface hydro-terrestre permanente / Zone humide
- Courbe de niveau: équidistance 5m | 25m

### PROJET D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL

**Délimitation du degré d'utilisation du sol**

**Délimitation de la zone verte**

### ZONES URBANISÉES OU DESTINÉES À ÊTRE URBANISÉES

**Zones d'habitation**

- HAB-1 zone d'habitation 1

**Zones mixtes**

- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-v DP zone mixte villageoise Dasbourg Pont
- MIX-r zone mixte rurale

**Zones de bâtiments et d'équipements publics**

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics - équipements techniques alimentation en eaux potables, assainissement et rétention des eaux
- BEP-et

**Zones d'activités**

- ECO-c1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c1 (2016/2017) zone d'activités économiques communale type 1A - "Auf dem Rank"
- ECO-c2 zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r zone d'activités économiques régionale

**Zones de sports et de loisirs**

- REC-1 zone de sports et de loisirs - activités de plein air
- REC-2 zone de sports et de loisirs - sports
- REC-3.1 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires
- REC-3.2 zone de sports et de loisirs - activités de camping et installations sanitaires accueil et logement de service, activités du secteur HORECA
- REC-4 zone de sports et de loisirs - Hosingen
- REC-5 zone de sports et de loisirs - Parc

**Zones spéciales**

- SPEC gpa zone spéciale "garage et station-service"
- SPEC sap zone spéciale "sapinière"
- SPEC ca zone spéciale "coopérative agricole"
- SPEC ess zone spéciale "économie sociale et solidaire"
- SPEC ac zone spéciale "activités et commerce"

**Zones de jardins familiaux**

- JAR

**Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier":**

Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
CSS	max.	DL	min.

### ZONE VERTE

- AGR Zones agricoles
- FOR Zones forestières \*
- PARC Zones de parc public
- VERD Zones de verdure

**Remarque importante:**  
\* Les zones forestières sont indiquées sur la base de l'ORS 2007 actualisée sur la base de l'orthophoto 2013 (DOP), dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières à l'égard des zones d'agglomérations est indicative et doit faire, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

### ZONES SUPERPOSÉES

**Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"**

**Zones d'aménagement différé**

**Zones délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés (délimitation à titre indicatif)**

**Zones des "servitudes urbanisation"**

- [N] servitude "urbanisation - milieu naturel"
- [E] servitude "urbanisation - eau"
- [P] servitude "urbanisation - paysage"
- [Na] servitude "urbanisation - Natura 2000"
- [St] servitude "urbanisation - Stationnement"
- [CV] servitude "urbanisation - coulée verte"

**Couloirs et espaces réservés (à titre indicatif)**

- couloir pour projets routiers
- couloir pour projets de canalisation pour eaux usées

**Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal**

- secteur protégé de type "environnement construit"
- constructions à conserver / petit patrimoine à conserver - à titre indicatif
- garbats d'une construction existante à préserver - à titre indicatif

**Zone de risques naturels prévisibles**

- zone de risques d'éboulement ou de glissement de terrain

**Zones d'extraction**

### ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

**à l'aménagement du territoire**

- Grands ensembles paysagers "Haue-Sire - Kischpelt" (Ouest) & "Vallée de l'Our" (Est) [MAT 02.2021]
- Coupsures vertes "CV06 - Hosingen-Sief" & "CV07 - Houscheid-Dickel" [MAT 02.2021]
- Zone d'activités économiques régionale existante "Hosingen" [MAT 02.2021]
- Couloirs et zones superposés Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E21)/N7" [MAT 02.2021]
- Projets Plan Sectoriel Transport "Contournement de Hosingen (E21)/N7" & "Sécurisation de la N7 entre"

**à la protection de la nature et des ressources naturelles**

**zones Natura 2000** (Source: MDDI, version 09.2015)

- zone protégée d'intérêt national et réserve naturelle (Source: MDDI, version 04.2018)
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- LU0001002 "Vallée de l'Our de Clèves à Waldenfeld-Pont"
- NATURA 2000 Flora-Fauna-Habitat-Schutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- LU0001008 "Vallée de la Sire, de la Wilz, de la Clève et du Lelgebosch"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- LU0002003 "Vallée supérieure de l'Our et affluents de Lohren à Dasbourg"
- NATURA 2000 Vogelschutzgebiet (MDDI, 09.2015)
- LU0002013 "Réserve Kischpelt" (Zone de protection spéciale, telle que transmise aux services compétents de la Commission européenne - Direction générale Environnement) - à titre indicatif
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
- RFI 05 "Aeschel"
- Nationale Naturschutzgebiete (MDDI, 04.2018)
- RF 13 "Tullinger Freng ou Barel"

**à la protection des sites et monuments nationaux** (Source: Liste des SMN, 2018)

**aux réseaux d'infrastructures de transport national**

**à la gestion de l'eau - zones inondables (TIMIS)** (Source: ADEL, mai 2014)

- définies en 2013 selon la Directive 2007/60/CE
- HQ 10
- HQ 100
- HQ extrême

**Informations complémentaires sur base de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)**

**Biotores, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17et / ou 20**

source: habitats: PRO-CHEP, COC, observations 2019 et 2022 pour les surfaces étudiées dans l'étude d'évaluation stratégique  
biotores - milieux couverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotores - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées COS, eler-ens, Förder Landschaftsarchitekten 2011 - 2016; contrôle en procédure avec: Orthophoto 2017 par CO3

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/20 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments surfaciques protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés
- Art. 17 biotope - éléments ponctuels protégés

**Informations complémentaires concernant la protection de la nature et des ressources naturelles (à titre indicatif et non exhaustif)**

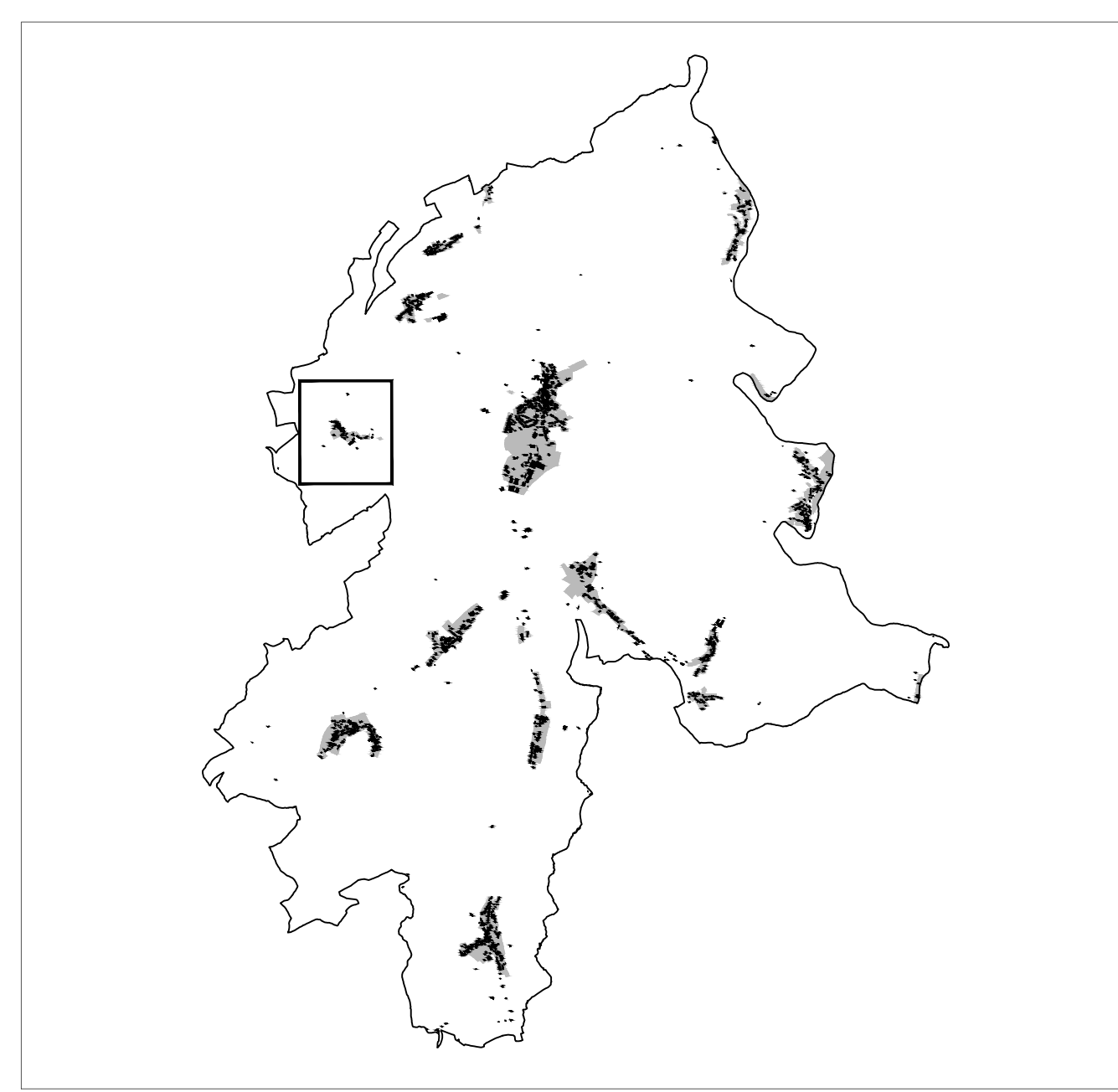
**Biotores, habitats ou habitats d'espèces définis en fonction des art. 17 et / ou 21 de la loi du 18 juillet 2018**

source: habitats: PRO-CHEP, COC, observations 2019 et 2022 pour les surfaces étudiées dans l'étude d'évaluation stratégique  
biotores - milieux couverts MDDI 2014, arbres remarquables AEF 2014, biotores - zones urbanisées ou destinées à être urbanisées COS 2020

- Art. 17 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17/21 habitat - habitats espèces protégés
- Art. 17 biotope - éléments linéaires protégés

**Lignes électriques**

- à haute tension (Source: BD-LTC 2007)



Ref. n°: 74C/022/2017	
Approbation du Ministre de l'Intérieur	26.11.2018
Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures	23.07.2018

PCN 2016 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 BD-LTC 2007 et 2010 - ORIGINE CADASTRE; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
 OBS 2007 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT; DROITS RÉSERVÉ À L'ÉTAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG

**COncEpt COncil COmmunication**  
 en urbanisme, aménagement du territoire et environnement

CO3 s.à.r.l.  
 3, rue de l'Alzette  
 L-1124 Luxembourg  
 Tel.: (+352) 26 68 41 29  
 Fax: (+352) 26 68 41 27  
 Mail: info@co3.lu

Maître d'ouvrage: Administration communale de Parc Hosingen

Projet: Plan d'Aménagement Général

Objet: Version coordonnée - Localité de Bockholtz

Modifications ponctuelles	Référence	Approbation du Ministre de l'Intérieur	Approbation du Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement Durable
1 Bockholtz, "Beim Kazebésch"	74C/024/2021	07.08.2021	03.06.2021
2 Wahlhausen-Dickel, "Parc" Plans Directeurs Sectoriels	74C/027/2021	21.04.2022	28.02.2022

Echelle: 1 / 2.500 Plan n°: 1208\_VC2\_pag\_BO

Indice: B Date: 28.11.2023

Elaboré: N. Mace Contôlé: U. Truffer Validé: U. Truffer